

FORMULE F.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1863.

PROVINCE DU CANADA, }
 DISTRICT DE }
 A. B. ——— (nom, domicile et qualité)

Demandeur,

vs.

Défendeur.

Je, A. B. ——— (nom, domicile et qualité) étant dûment assermenté, dépose et dis :

1. Je suis le demandeur en cette cause (ou l'un des demandeurs, ou le commis ou l'agent du demandeur en cette cause, dûment autorisé à cet effet.)

2. Le défendeur est endetté envers le demandeur de la somme de piastres, cours actuel, pour (indiquez brièvement et clairement la nature de la dette.)

3. Au meilleur de ma connaissance et croyance, le défendeur est insolvable suivant l'intention de "l'Acte concernant la Faillite, 1863," et s'est exposé à voir placer ses biens en liquidation forcée, en vertu de l'acte ci-dessus mentionné; et les raisons qui me le font croire sont les suivantes : (relatez brièvement les faits qui font croire à la faillite du débiteur d'après lesquels il est devenu nécessaire de mettre les biens du failli en liquidation forcée.)

Et j'ai signé, (ou je déclare ne pouvoir signer.)

le jour d 186 .

(et si le déposant ne peut signer, ajoutez—l'affidavit ci-dessus ayant d'abord été lu par moi au déposant.)

FORMULE G.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1863.

PROVINCE DU CANADA, } VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine, du Roy-
 et District de Québec. } aume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande,
 Au shérif de notre district (ou comté) de Défenseur de la Foi.

No.

SALUT .

Nous vous commandons à l'instance de de saisir les biens et effets, deniers et valeurs, pièces justificatives, et tous les papiers et documents de bureau, de toute espèce et nature quelconque appartenant à

si ils sont trouvés dans (nom du district ou autre juridiction territoriale,) et après les avoir saisis, de les mettre en sûreté, garder et détenir sous vos soins et votre surveillance, jusqu'à ce que la saisie, qui sera ainsi faite en vertu de ce bref, soit décidée d'après la loi.

Nous vous recommandons aussi de sommer le dit de se trouver et de comparaître par-devant nous, en notre cour pour à , dans le comté (ou district) de , le jour d , pour

là et alors répondre audit sur la plainte contenue en la déclaration ci-annexée, et de plus, d'accomplir et recevoir l'ordre qui, dans notre dite cour, par-devant nous, sera donné à cet égard ; et là et alors, vous certifierez devant nous la manière dont vous aurez